



Retraités en paiement au 31 décembre 2018 : 14 352 420

Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP)

Champ : Retraités du régime général hors Sécurité sociale pour les indépendants

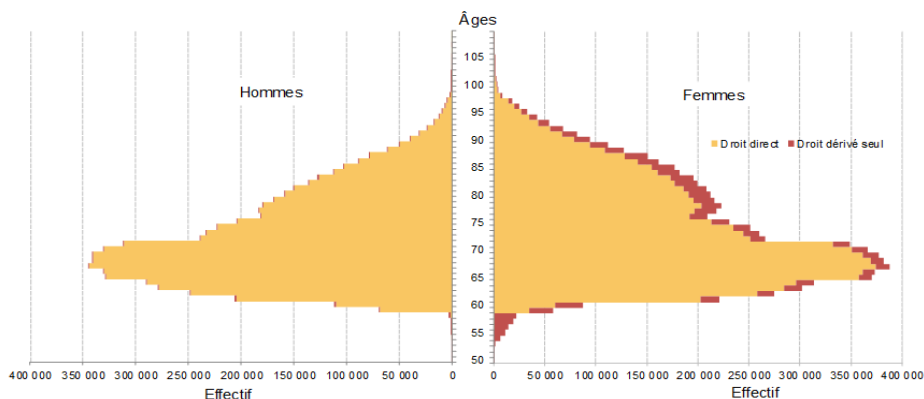
	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Nombre total de retraités (droits directs et droits dérivés)	14 352 420	6 371 507	7 980 913
Droits directs	13 589 252	6 339 514	7 249 738
Pensions normales	11 508 943	5 567 420	5 941 523
Pensions d'ex-invalides	776 561	340 604	435 957
Pensions pour inaptitude au travail	1 303 197	431 442	871 755
Droits directs contributifs	13 588 701	6 339 466	7 249 235
Dont :			
Retraités en retraite progressive	18 150	5 155	12 995
Taux de polypensionnés ⁽¹⁾	43 %	50 %	37 %
Droits directs non contributifs	551	48	503
Droits directs (contributifs ou non) servis seuls (sans droit dérivé au régime général)	11 602 463	6 167 558	5 434 905
Droits dérivés (réversion)	2 749 957	203 949	2 546 008
Servis sans droit direct au régime général	763 168	31 993	731 175
Servis avec un droit direct au régime général	1 986 789	171 956	1 814 833
Droits dérivés bénéficiaires de la majoration de pension de réversion	290 289	2 306	287 983

Âge des retraités

Pyramide des âges des retraités en paiement

Âge moyen de l'ensemble des retraités

Hommes	73,3 ans
Femmes	75,0 ans
Hommes et Femmes	74,3 ans



Retraites anticipées et mesures dérogatoires

Retraités ayant bénéficié d'un départ anticipé

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Retraites anticipées longue carrière	1 595 758	1 123 036	472 722
Retraites anticipées des assurés handicapés	24 284	15 716	8 568
Travailleurs de l'amiante	38 367	30 975	7 392
Incapacité permanente (pénibilité loi 2010)	23 806	15 016	8 790

Minimum contributif ⁽²⁾

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Effectif	4 794 095	1 284 762	3 509 333
Proportion parmi les droits directs contributifs	35,3 %	20,3 %	48,4 %

Compléments de pension

Majoration pour enfants		5 574 046	2 435 640	3 138 406
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant		4 380	463	3 917
Majoration pour tierce personne		16 558	8 792	7 766
Pensions assorties d'une majoration L.814-2 ⁽³⁾				
a - à titre de prestataire		118 157	69 375	48 782
b - à titre de conjoint seul		8 706	8 586	120
c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)		16 759	16 672	87
Ensemble des bénéficiaires de majorations L814-2 (a+b+2c)		160 381	111 305	49 076
Pensions assorties du minimum vieillesse ou de l'Asi ⁽⁴⁾				
a - à titre de prestataire		452 240	204 782	247 458
b - à titre de conjoint seul		279	239	40
c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)		1 566	1 270	296
Ensemble des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Asi (a+b+2c)		455 651	207 561	248 090

(1) Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (régime général, MSA et travailleurs indépendants) et dont la pension a été en liquidation unique (LURA) sont monopensionnés.

(2) Retraités bénéficiaires du minimum contributif servi en application des règles du minimum contributif tous régimes.

(3) Genre du titulaire de la retraite de base - Majoration L.814-2 : complément de retraite premier niveau. Ancienne majoration toujours servie mais plus attribuée depuis 2006.

(4) Genre du titulaire de la retraite de base - Allocation supplémentaire (ancien dispositif) + Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées ; art. L.815-1)

+ ASI (allocation supplémentaire d'invalidité ; art. L.815-24)

Montants

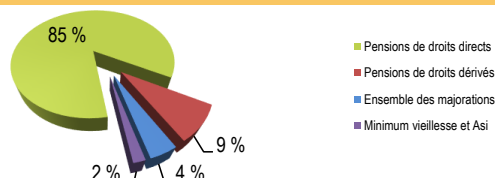
Montant global ⁽⁵⁾ mensuel moyen de la pension servie par le régime général	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Bénéficiaires d'un droit direct (servi avec ou sans droit dérivé) : 13 589 252 retraités	709 €	772 €	653 €
Bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (sans droit direct au régime général) : 763 168 retraités	284 €	198 €	288 €
Ensemble : 14 352 420 retraités	686 €	769 €	620 €
Bénéficiaires d'un droit direct avec carrière complète au régime général ⁽⁷⁾ : 5 356 270 retraités	1 091 €	1 165 €	1 008 €

Montant mensuel moyen de la pension de base après application des règles de minimum et maximum ⁽⁶⁾	Hommes et Femmes		Hommes		Femmes	
	Non compris la majoration enfant 10 %	Y compris majoration enfant 10 %	Non compris la majoration enfant 10 %	Y compris majoration enfant 10 %	Non compris la majoration enfant 10 %	Y compris majoration enfant 10 %
Montant du droit direct toutes carrières (servi avec ou sans droit dérivé) : 13 589 252 retraités	623 €	645 €	721 €	747 €	537 €	555 €
Montant du droit dérivé (servi seul ou avec un droit direct) : 2 749 957 retraités	297 €	313 €	208 €	217 €	305 €	321 €
Montant du droit direct pour les 5 356 270 retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁷⁾	1 025 €	1 057 €	1 118 €	1 157 €	921 €	946 €

Dépenses en prestations légales

Dépense annuelle nette en prestations légales : **118 Mds €**

Évolution par rapport à 2017 : **2,9 %**



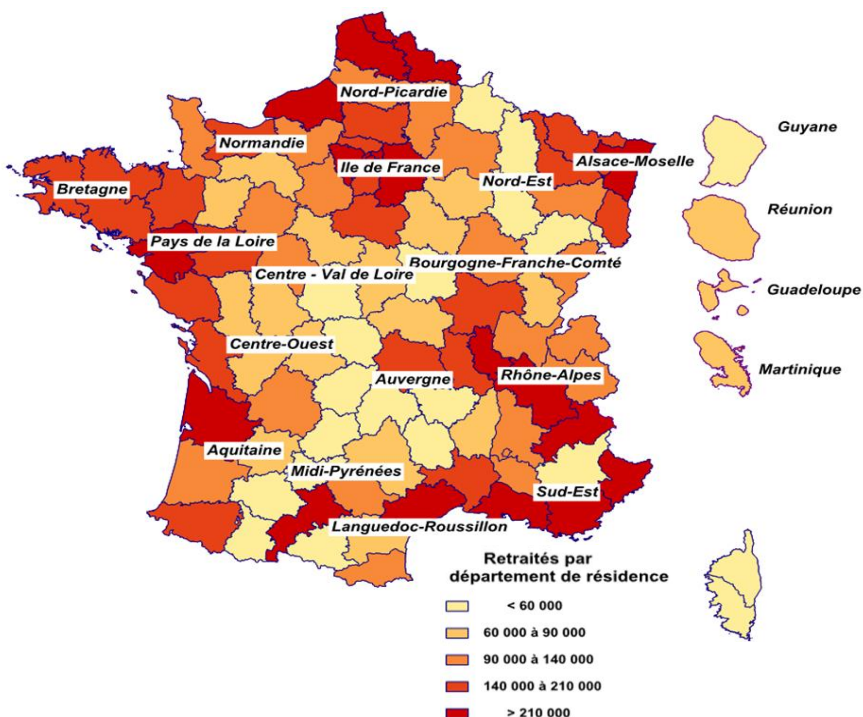
Prélèvements sociaux ⁽⁸⁾

Retraités assujettis au 31 décembre 2018

	Retraités assujettis	Proportion de retraités assujettis	Taux de prélèvement en vigueur
Contribution sociale généralisée (CSG) taux fort	8 379 532	58,4 %	8,3 %
Contribution sociale généralisée (CSG) taux faible	1 782 042	12,4 %	3,8 %
Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)	10 161 574	70,8 %	0,5 %
Cotisation d'assurance maladie ⁽⁸⁾	755 634	5,3 %	3,2 %
Contribution de solidarité pour l'autonomie (Casa)	8 379 532	58,4 %	0,3 %

Résidence des retraités gérés par le régime général (Carsat et CGSS ⁽⁹⁾)

Lieu de résidence (Carsat / CGSS ⁽⁹⁾)	Nombre de retraités	%
Aquitaine	742 319	5,2 %
Auvergne	320 320	2,2 %
Bourgogne-Franche-Comté	645 678	4,5 %
Nord-Picardie	1 131 248	7,9 %
Centre-Ouest	596 802	4,2 %
Rhône-Alpes	1 286 119	9,0 %
Sud-Est	1 159 784	8,1 %
Languedoc-Roussillon	601 169	4,2 %
Nord-Est	556 216	3,9 %
Pays de la Loire	799 657	5,6 %
Centre - Val de Loire	582 778	4,1 %
Ile de France	1 888 728	13,2 %
Bretagne	715 328	5,0 %
Normandie	726 357	5,1 %
Alsace-Moselle	584 927	4,1 %
Midi-Pyrénées	607 411	4,2 %
Total métropole	12 944 841	90,2 %
Guadeloupe	62 356	0,4 %
Guyane	10 230	0,1 %
Martinique	64 084	0,4 %
Réunion	86 403	0,6 %
Total CGSS	223 073	1,6 %
Total France	13 167 914	91,7 %
TOM, étranger et non ventilables	1 184 506	8,3 %
Ensemble des retraités	14 352 420	100,0 %



(5) Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(6) Montant de base après application des règles de minimum et maximum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion et écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) y compris la majoration de pension de réversion pour les droits dérivés si le retraité en est bénéficiaire. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(7) Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

(8) Pour la Cotisation assurance maladie, y compris 359 951 retraités relevant du Régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle.

(9) Carsat : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ; CGSS : Caisse générale de Sécurité sociale (y compris les non ventilables soit 5 retraités)